

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté N° 2024 – B - 015

Séance du 15 mai 2023

ADHESION A L'ETABLISSEMENT AGENCE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE (AAA 23)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE: Messieurs Didier TERNAT et Philippe ESTERELLAS, Madame Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt de cette adhésion pour la collectivité, afin de poursuivre le développement du Programme Alimentaire Territorial (PAT) favorisant les circuits-courts dans les cantines, il apparaît opportun pour la Communauté de communes d'adhérer à cette association au titre de l'année 2024.

Le montant de la cotisation 2024 s'élève à 3 500,00 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• DECIDE d'adhérer à l'AAA 23 pour l'année 2024 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 3 500,00 €.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite. AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

